

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri



Délibération n° 12-02 du 25 novembre 2021

ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT – GESTION LOCATIVE ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE FAMILLES HÉBERGÉES – SUBVENTION ET AVENANT N°2 AVEC L'ASSOCIATION GROUPE SOS SOLIDARITÉS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2016-II-07 en date du 18 février 2016 approuvant le projet de rénovation de la politique départementale en matière d'hébergement,

Vu la délibération du conseil départemental n°2017-IX-60 en date du 28 septembre 2017 portant sur la politique départementale en matière d'hébergements alternatifs à la prise en charge hôtelière, premier bilan et perspectives,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°08-01 en date du 7 juin 2018 relative à la poursuite et au développement de la politique d'hébergement alternatif à l'hôtel,

Vu sa délibération du 15 avril 2021 relative au renouvellement des conventions portant sur la gestion locative des logements et l'accompagnement social des familles hébergées dans le cadre de l'accompagnement vers le logement,

Vu sa délibération du 27 mai 2021 relative à l'extension de l'hébergement alternatif à la prise en charge hôtelière par l'expérimentation sur habitat intercalaire avec Seine-Saint-Denis habitat et l'association le Groupe SOS Solidarités,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- ATTRIBUE une subvention complémentaire 2021 de 43 716 euros à l'association Groupe SOS Solidarités ;

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention triennale (2021-2023), à conclure avec le Groupe SOS Solidarités, relative à la gestion locative et l'accompagnement social de familles hébergées dans le cadre de l'accompagnement vers le logement, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE le président du conseil départemental à signer ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.